

1 – **Objet :**

Le présent règlement de l'Association a pour vocation de rappeler les points essentiels des statuts de l'Association (auxquels vous pouvez accéder dans son intégralité, sur simple demande écrite). Celui-ci s'applique à tous les adhérents et/ou usagers de l'activité associative.

2 – **Inscription et paiement des cours :**

- L'association est dirigée par un conseil de membres bénévoles. La cotisation permet de couvrir les dépenses liées aux frais inhérents au(x) cours (salaire(s) du/des professeur(s), charges, SACEM, assurances), à l'achat de matériel consommable, aux frais de fonctionnement.

- Le calendrier des cours est joint en annexe 1 de la fiche d'inscription et figure sur notre site.

- Pour être validé, le dossier d'inscription doit être complet (fiche d'inscription + paiement + certificat médical ou attestation sur l'honneur selon situation). En complément du certificat médical, nous vous demandons de signaler au(x) professeur(s) tout éventuel souci de santé dont il(s) devra (ont) tenir compte (allergie, asthme...).

- L'adhésion est nominative et ne peut être cédée à un tiers.

- Le règlement des cours s'effectue en début de saison pour l'année entière. Il est cependant possible de diviser la cotisation en trois chèques, qui seront encaissés en Octobre, Décembre et Février de la saison en cours.

- Le 1^{er} cours de l'année correspond à un cours d'essai.

Passé ce délai, l'inscription sera considérée comme validée. Par dérogation, un 2^e cours d'essai pourra être accepté sur demande écrite dans la semaine suivant le 1^{er} cours.

A l'issue du cours d'essai, aucun remboursement ni prorata ne sera effectué quel que soit le motif invoqué, et le reliquat de cotisation dû sera encaissé sans délai.

Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles touchant l'ensemble des participants, de tous les cours, (ex : Covid-19), dans la limite des capacités financières de l'Association, et après vote en Assemblée Générale Extraordinaire, il pourra être prévu un remboursement partiel des adhésions.

3 – **Assurance :**

Elan 2000 Danse a souscrit une assurance Responsabilité Civile Vie Associative auprès de Fédération Française de Danse qui couvre uniquement les dommages causés au tiers.

Si l'adhérent se blesse seul, il ne sera pas indemnisé sauf s'il a souscrit une assurance « individuelle Accidents ». Nous vous conseillons donc de souscrire à une assurance pour les dommages corporels subis dans la pratique de sport.

4 – **L'enseignement :**

- L'ouverture d'un cours se fait sur la base d'une moyenne de 10 élèves minimum par cours (moyenne par répartition globale des cours). En fonction de l'effectif, le cours peut être dédoublé et par conséquent l'horaire modifié. Nous vous préviendrons alors dans les meilleurs délais, avec demande de confirmation de votre inscription.

- Les cours seront donnés par l'Association sous l'autorité d'un professeur compétent. Sauf information contraire, les cours seront dispensés à l'Espace de la Morvandière, 23 Rue de Mauves, à Thouaré-sur-Loire.

Les enfants devront être accompagnés jusqu'à la salle, et restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à l'arrivée du professeur.

- Seuls les élèves inscrits aux cours seront admis à entrer dans la salle.

Un appel sera effectué au début de chaque cours. L'Association décline toute responsabilité pour les élèves mineurs non accompagnés qui ne sont pas entrés dans la salle de cours et portés absents lors de l'appel.

- En cas d'absence du professeur, l'Association se chargera de vous prévenir dans les meilleurs délais par téléphone, par mail ou à défaut par affichage sur la porte des locaux.

Elle fera également tout son possible pour que le cours soit récupéré ultérieurement.

- Les **cheveux devront être attachés** pour toutes et tous et l'élève devra être en tenue de sport ou adaptée à la pratique de sa discipline.

Le port de bijoux est fortement déconseillé. L'Association décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.

5 – **Comportement et absences :**

- Toute personne assistant à un cours doit observer une discipline élémentaire permettant le bon déroulement de la séance, dans le respect du travail de chacun.

- En ce qui concerne les mineurs, toute absence devra être justifiée par un message des parents ou un certificat médical en cas d'absence prolongée. L'Association contactera les familles à partir de trois absences consécutives non justifiées.

- L'exclusion d'un élève pourra être envisagée si son comportement ou son manque d'assiduité nuit à la bonne marche des cours.
- Il est strictement interdit aux personnes non inscrites à un cours précis (personnes accompagnant les enfants, adhérents inscrits à un autre cours...) de pénétrer dans les salles.
- Les enfants ne peuvent assister aux cours de leurs parents.

6 – **Communication de l'association** :

- Pour la bonne marche des activités de l'Association, nous serons amenés à vous envoyer des informations par mail.

Nous vous remercions de vous montrer attentifs à ces derniers, et à y répondre au plus vite.

- En tant qu'adhérent, votre présence est souhaitée à la représentation de fin d'année (Gala), aux Assemblées Générales et aux différentes manifestations organisées par l'association (spectacle, soirée, ...).

7 – **Vos informations personnelles** :

Les informations personnelles recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association (et le cas échéance aux services concernés habilités par un état d'urgence = par exemple à la CPAM pour le suivi de cas contact).

En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au référent RGPD de l'Association via mail à elan2000danse@gmail.com.

8 – **Droit à l'image** :

De tacite accord par acceptation du présent règlement, vous autorisez l'Association à réaliser des prises de vues photographiques, des vidéos ou captations numériques et à en faire usage de votre image ou de votre enfant (avec accord du représentant légal) à titre gracieux.

Les images pourront être exploitées, utilisées par l'association sous toutes formes et tous supports connus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrements vidéo ou numériques, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet et réseaux sociaux.

En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit de refus de capture et/ou d'exploitation de votre image. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au référent RGPD de l'Association via mail à elan2000danse@gmail.com.